

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Tarn

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

### Séance du 07 avril 2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 22.

Date de la convocation : 21/03/2025

Présents : M. DUFOUR Thierry (Procuration de M. HEIM Philippe), MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. De LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline), MME BENSETTI Nawel, M. KROL Alfred (Procuration de MME MALAQUIN Hélène), M. ANTOINE Gérard, MME BONNET Céline (Procuration de M. BOUCHON Christophe), M. CACERES Philippe (Procuration de Mme VERGNES Brigitte), MME COBOURG Monique, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZÉ Émile, M JOUANY Claude, MME LAGHZAoui Nawal, M. TROUCHES Michel.

Date d'affichage : 21/03/2025

Absents excusés : M. BOUCHON Christophe (Procuration à MME BONNET Céline), MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), M. HEIM Philippe (Procuration à M. DUFOUR Thierry), MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), M. COSQUER Cyril, MME MALAQUIN Hélène (Procuration à M. KROL Alfred), M. PAULIN Samuel, MME VERGNES Brigitte (Procuration à M. CACÉRÈS Philippe).

Absents : M. BAYLE Nicolas, MME DUBOIS Océane, M. ROYER Jacques

Secrétaire : MME CONDOMINES MAUREL Nadine.

### **N° DEL2025-24 : Transfert des voiries ZM 674, ZM 745, ZM 751, ZM 755, ZM 759, ZM 764 et ZM 768 de la rue Joséphine Baker dans le domaine public communal**

Par courrier du 9 janvier 2025, la société REAL SERVICE, représentée par Mme Catherine ANDRÉ, propriétaire des voies et réseaux du lotissement situé rue Joséphine Baker à Puygouzon a demandé à la commune le transfert dans le domaine public communal de la voie privée de ce lotissement.

La collectivité ainsi sollicitée n'a pas l'obligation d'intégrer les voies privées de lotissement dans le domaine communal. Lorsqu'elle accepte cette intégration elle prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réparation et de réfection de la voie.

En matière de transfert de voie privée, la commune a signé une convention avec le lotisseur avant la réalisation du lotissement prévoyant le transfert de la voirie à la commune une fois les travaux réalisés.

Les travaux ont été réalisés et le procès-verbal de la voirie établi par le service Régie Voirie de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 18 mars 2025 fait état d'une voirie conforme et en bon état d'entretien.

Il s'agit donc, au vu de la convention signée le 4 juin 2021, d'acter l'intégration de la voirie dans le domaine public communal composée des parcelles ci-dessous :

| Section | N°  | Adresse             | Superficie         | Description |
|---------|-----|---------------------|--------------------|-------------|
| ZM      | 674 | Rue Joséphine Baker | 23 m <sup>2</sup>  | Voirie      |
| ZM      | 745 | Rue Joséphine Baker | 36 m <sup>2</sup>  | Voirie      |
| ZM      | 751 | Rue Joséphine Baker | 80 m <sup>2</sup>  | Voirie      |
| ZM      | 755 | Rue Joséphine Baker | 227 m <sup>2</sup> | Voirie      |
| ZM      | 759 | Rue Joséphine Baker | 212 m <sup>2</sup> | Voirie      |
| ZM      | 764 | Rue Joséphine Baker | 42 m <sup>2</sup>  | Voirie      |
| ZM      | 768 | Rue Joséphine Baker | 124 m <sup>2</sup> | Voirie      |

Le transfert porte également sur les réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement et le pluvial.

- **VU** le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L. 318-3 et l'article R. 318-10, modifiés par le décret n° 2005-361 en date du 13 avril 2005 ;
- **VU** le Code de la Voirie Routière, notamment les articles R. 141-4, R. 141-5 et R. 141-7 à R. 141-9 ;
- **VU** la convention de transfert préalable dans le domaine public communal du lotissement situé rue Joséphine Baker en date du 4 juin 2021 ;
- **VU** le rapport d'état de la voirie établi par les services de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en date du 18 mars 2025,
- **VU** l'avis du service assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en date du 28 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** le transfert amiable au profit de la commune de Puygouzon, sans indemnité des parcelles ZM 674, ZM 745, ZM 751, ZM 755, ZM 759, ZM 764 et ZM 768 à usage de voies et de parties communes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir ;
- **PRÉCISE** que tous les frais afférents à ce transfert seront à la charge du propriétaire actuel de ces parcelles.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*

**La secrétaire de séance**



**Nadine CONDOMINES MAUREL**

**Le Maire**



**Thierry DUFOUR**

